

Relevé du CHSCT Central du 24 mars 2021

Participants pour la CGT : Myriam Vanzavelberg, Sylvain Grimaux, Francis Pesant, Antoine Guillemot, Xavier Decrock, Yasmina Darbelet

Excusés : Jean François Delattre (arrêt maladie), Romain Deharte (formation)

Vaccination Covid 19 :

- Demande de mise à jour sur l'intranet région des possibilités de vaccination pour les agents de 50 à 54 ans révolus, qui présentent des pathologies de comorbidité, selon le communiqué de la Haute Autorité de la Santé Publique. (vaccin Arn Messenger). Voir en premier lieu avec son médecin traitant.
- Les vaccinations sont donc possibles pour les agents de plus de 55 ans avec l'Astra zeneka
- Ces vaccinations compte tenu des normes réglementaires (conservation et température à respecter) ne sont disponibles que dans les centres de santé et centres de vaccination sous rendez-vous et sous la responsabilité des médecins sur place. Comme exemple Delphine Burlon, infirmière, ne peut exercer dans les différents sites proposés à la vaccination que sous la direction d'un médecin
- La Région offre ses services quant à la stratégie de vaccination, l'employeur, ici Le Conseil Régional, ne peut pas faire de priorisation au sein des personnels.
- Une note pratique va être adressée aux agents sur les modalités de prise de rendez-vous et pour être le cas échéant sur une liste d'attente au cas où un desistement de dernière minute d'agent devant se vacciner permettrait à un autre agent de profiter du créneau libre.
- A savoir que les vaccinations sont autorisées sur le temps de travail, en ayant au préalable prévenu son supérieur hiérarchique et en conservant l'attestation remise lors de la vaccination comme preuve à la RH. De la souplesse notamment administrative est vraiment demandée aux managers sur ce sujet pour permettre la vaccination des agents.
- Organisation de la vaccination : en attente de plus d'info de la part du CDG
- En ce qui concerne les lycées, un courrier va être adressé au Ministre de la santé afin de stipuler que la vaccination des enseignants est certes une question importante mais que les personnels non enseignants sont aussi très exposés et que cette vaccination dans les lycées ou autres lieux recevant du public est tout aussi concerné par la vaccination. (engagement de Fontaine)

Courrier sur l'organisation du CHSCT Central que les mandats toutes organisations syndicales ont adressé à Fontaine :

- Effectivement depuis plus d'un an maintenant le format habituel des CHSCT qui se sont tenus ont été modifié vu les modèles de réunions en visio. Fontaine ne peut pas y répondre, charge à la nouvelle mandature de s'y atteler, en bref on ne change pas les modalités de fonctionnement à l'aube des élections régionales. Cependant, Mr Fontaine accepte de répondre par écrit point par point à notre courrier n'impliquant pas les volontés de la nouvelle mandature à venir.

- Les groupes de travail sur les diverses thématiques en cours peuvent continuer mais la validation sur les points d'étapes, les décisions qui doivent être politiques seront à voir avec les nouveaux élus (on parle là des décisions sur les politiques qui en découlent).
- Avec la loi Dussopt, les élections professionnelles de décembre 2022 verront donc des changements sur la pérennité des CHSCT, qui seront une émanation alors du Comité social Territorial (les moyens accordés aux syndicats seront donc revus, sujet à regarder de près)

Risques professionnels :

- Appel à volontaire pour intégrer l'équipe projet. Il ne s'agit pas là de groupe de travail. La DRH va envoyer dans ce sens un message en direction des agents pour le moment Sièges et Ports. Un logiciel spécifique sera paramétré pour les risques professionnels (en cours de réalisation). D'ores et déjà des membres du CHSCT Central se sont portés volontaires pour intégrer le processus dont pour le moment pour la CGT, Sylvain Grimaux.

Notre demande d'audit sur la Direction Proch'Emploi :

- A notre grande surprise, une véritable réflexion va être engagée au vu des remontées que notre syndicat CGT et autres syndicats (CFDT et FA) ont fait remonter notamment sur le mal être au travail, la diminution des postes de cette direction par départ des agents, etc...
- Nous avons joué notre rôle d'alerte nous attendons maintenant les modalités d'investigation que Mr Fontaine et la RH mettront en œuvre. Dossier que nous suivons avec attention.

Décès d'un collègue sur son lieu de travail à Valenciennes en décembre 2020 : pour rappel, arrêt cardiaque dont les médecins disent décès d'ordre naturel, mais les conditions de travail ou autre sont-ils à envisager, d'où

- Le dossier est en enquête accident du travail par les préventeurs.
- Présomption d'imputabilité de la Région (rien de défini à ce jour)
- Instruction à la Commission de Réforme

En ce qui concerne les autres points mis à l'ODJ de ce CHSCT Central, j'invite les camarades qui auraient des questions précises, (hygrométrie des locaux, travaux au Vérose à Lille, ou Verne Delpech à Amiens, etc...) à nous adresser leur demande. Pour rappel, le dossier CHSCT Central a été transmis par mail aux membres de la CE qui a donc eu tous les éléments dont nous disposions.